

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

**Cession d'un appartement au 137, rue Masonod
Copropriété « La Rochette » ex « Baticoop »
ARCH : 212.844**

Séance du 31 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente-et-un juillet à vingt heures douze, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-quatre juillet deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.

Membres présents : 15

Ms ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, ZANI Guy.
Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : 3

Mmes JOLY Fabienne, MACHON Annie (représentée par M. BOURGEOIS Didier), MASNADA Isabelle (représentée par Mme BOURDONCLE Annie).

Membres absents : 9

Ms CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, SAVEY Didier.
Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, LETRAY Marie-Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Madame PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 15 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 mai 2012 qui acceptait la mise en vente de biens communaux, en particulier la mise en vente de deux appartements situés au 137, rue Masonod, Copropriété « La Rochette », ex « Baticoop ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, le 22 juin 2018, la commune a reçu une offre d'achat pour l'appartement restant en vente et se situant au 137, rue Masonod, copropriété « la Rochette », ex « Baticoop ».

L'estimation de France Domaine en date du 21 mars 2018 fait état d'une valeur de 45 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition de Monsieur et Madame Christian PERSICO est la seule depuis la mise en vente de ce bien en 2012.

Monsieur le Maire précise que le marché immobilier est actuellement très dégradé sur la ville, les charges de la copropriété sont élevées et de lourds travaux de rénovation (électricité, isolation, etc ...) sont à réaliser pour rendre cet appartement habitable.

Conformément à l'avis favorable de la Commission Travaux-Urbanisme en date du 2 juillet 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la cession de cet appartement, soit le lot numéro quatre comprenant un appartement de type 4 et le lot numéro quarante-six comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 4 du plan des caves, au prix de 41 000 €. Les frais de notaire resteront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** la cession à Monsieur et Madame Christian PERSICO, de l'appartement, sis au 137, rue Masonod, copropriété « la Rochette », ex « Baticoop » soit le lot numéro quatre comprenant un appartement de type 4 et le lot numéro quarante-six comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 4 du plan des caves, au prix de 41 000 €.

- **PRÉCISE** que les frais de notaire resteront à la charge des acquéreurs.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Le Maire,

Bernard ARGENTI.